

Date : 16/12/2025

Chambéry célèbre la laïcité



Cette année marque le 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, texte fondateur de la séparation des Églises et de l'Etat. A cette occasion, du 3 au 12 décembre, Chambéry a célébré la laïcité avec des rendez-vous gratuits et ouverts à toutes et tous : ateliers, rencontres, débats, découvertes et moments festifs !

Une programmation pour célébrer la laïcité

Mercredi 3 décembre la Maison des jeunes et de la Culture de Chambéry a proposé une journée entièrement dédiée à la laïcité avec ateliers, spectacle, quiz et conférence !

Une visite au Musée des Beaux-Arts a eu lieu le mardi 9 décembre ainsi que la remise des prix du concours d'expression sur la laïcité organisé dans les écoles chambériennes.

9 prix ont été décernés : le prix de la création graphique, le prix de la maîtrise technique, le prix de la qualité graphique, le prix de l'œuvre la plus pédagogique, le prix de l'originalité, le prix de l'engagement citoyen, le prix de la meilleure œuvre littéraire, le prix spécial du jury et le prix coup de cœur du jury.

Au total, 9 classes comptabilisant 218 élèves issus de 6 écoles du territoire : Haut-Mâché, Jean Rostand, Stade, Biollay, Waldeck Rousseau et Chantemerle ont été récompensées et se sont vu attribuer un prix.



Le programme s'est poursuivi le vendredi 12 décembre à 18h, au Ciné Malraux, avec la projection du film-documentaire *La Séparation* (réalisé par François Hanss), retracant les débats parlementaires de 1905. Organisée par la FOL 73, la projection a été suivie d'un débat en présence de Thierry Repentin, maire de Chambéry, Julien Pailhère, secrétaire général de la préfecture de la Savoie, Eric Favey, co-président du conseil scientifique de la Ligue de l'Enseignement, et

Pierre Santini, comédien dans le film.





Trois abribus, situés à proximité immédiate des lycées Monge, Vaugelas et Louis Armand, ont été intégralement habillés avec le texte complet de la loi de 1905. On y retrouve en surimpression plusieurs de ses formulations les plus fortes, comme par exemple : *"La République assure la liberté de conscience"* *"Elle garantit le libre exercice des cultes"*.

Pour plus d'informations : <https://www.chambery.fr/actualite/1515/9-120-ans-de-la-loi-de-1905-celebrons-la-laicite-a-chambery.htm>

Contact presse : service communication de la Ville de Chambéry
04 79 60 23 05 – relations-presse@mairie-chambery.fr